

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 juillet 2023 à 18h30**

**Présents** : Françoise CLEMENT, Sigismond ROZANSKI, Olivier MOREAU, Louis AYNES,  
Françoise ROCHE, Audrey PEURIERE,

**Pouvoir** : 0

**Absents** : Jean-Pierre BRUYERE, Françoise DOITRAND

**Votants** : 6

**Majorité** : 4

**Secrétaire de séance** : Audrey PEURIERE

### **Informations de début de séance :**

En date du 10 juillet 2023, Monsieur le Sous-Préfet de Roanne a validé la démission de Monsieur Sébastien RATHIER de son poste de 1<sup>er</sup> adjoint et de son mandat de conseiller municipal de la commune de Grézolles.

Madame le Maire lit une réponse au courrier lu par Monsieur Sébastien RATHIER lors de sa démission en préambule des conseils municipaux du 9 juin 2023 et diffusé par ses soins le 13 juillet 2023.

Madame Monique RATHIER a donné sa démission en date du 17 juillet 2023 par courrier simple. Ce courrier a été adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Roanne. Il n'y a pas de réponse à ce jour.

Après lecture, **le compte-rendu du conseil municipal en date du 9 juin 2023, à 18h**, concernant l'élection du titulaire et des suppléants en vue des élections sénatoriales est adopté à l'unanimité.

Après lecture, **le compte-rendu du conseil municipal en date du 9 juin 2023, à 18h30**, est adopté à l'unanimité.

## **2. Formalités**

### **2.1. Remplacement de Monsieur Sébastien RATHIER, suite à sa démission**

L'effectif du conseil municipal de Grézolles (en prenant en compte la démission de Madame Monique RATHIER sans validation de la Sous-Préfecture à ce jour) est de 8.

En fonction de l'article L 2122-2 du CGCT, le nombre d'adjoints sera donc de 2 (pas plus de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal).

Les membres du conseil municipal délibèrent à l'unanimité pour la réduction du nombre d'adjoints à 2 au lieu de 3 précédemment.

Conformément à la réglementation, les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un cran.

1<sup>er</sup> adjoint : Monsieur Sigismond ROZANSKI qui est de droit Conseiller Communautaire

2<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Olivier MOREAU

### **Réajustement des commissions :**

- SIEL : Titulaire : Olivier MOREAU    Suppléant : Sigismond ROZANSKI

- CCAS : 5 élus : Françoise CLEMENT, Sigismond ROZANSKI, Françoise ROCHE, Audrey PEURIERE, Françoise DOITRAND

5 non élues : S. MARIN, M. CLEMENT, E. VALLENSANT, G. BONNEFOND, F. MOUSSE

- Commission d'appel d'offres : Françoise CLEMENT, Sigismond ROZANSKI, Olivier MOREAU, Françoise ROCHE, Louis AYNES, Audrey PEURIERE

- Urbanisme, économie, commerce : Françoise CLEMENT, Sigismond ROZANSKI, Olivier MOREAU, Françoise ROCHE, Louis AYNES, Audrey PEURIERE

- Bâtiments communaux, Voirie, espaces verts, STEP : Sigismond ROZANSKI, Olivier MOREAU, Louis AYNES, Jean-Pierre BRUYERE, Audrey PEURIERE

- DUER, PCS, gestion locative, interl. SDIS/maintenance, cimetièrre : Olivier MOREAU, Françoise ROCHE,

- Ecole, Culture : Françoise CLEMENT, Jean-Pierre BRUYERE

- Communication, Bulletin municipal, Tourisme : Françoise CLEMENT, Olivier MOREAU, Françoise ROCHE, Jean-Pierre BRUYERE, Audrey PEURIERE

- Commission de contrôle des listes électorales : Françoise ROCHE

- Correspondant Défense : Sigismond ROZANSKI

- Conseillers Communautaires : Françoise CLEMENT, Sigismond ROZANSKI

- SIE La Bombarde : Titulaires : Sigismond ROZANSKI, Louis AYNES

Suppléants : en attente

- Commission Tourisme CCVAI : Jean-Pierre BRUYERE

- Commission Culture CCVAI : Françoise CLEMENT

## **2.2. Jury d'Assises**

Suite au tirage au sort réalisé sur la commune de Boën-sur-Lignon, la commune de Grézolles n'est pas concernée pour 2024.

## **2.3. Vente de la parcelle AA69**

Conformément à la décision du conseil municipal du 9 juin 2023 - 18h30, contact a été pris pour réaliser la vente de la parcelle AA69 à Monsieur et Madame Lionel GIRAUD.

## **2.4. Convention REMOCRA**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent la convention REMOCRA proposée par le SDIS. Cette application informatique partagée recense l'ensemble des dispositifs de lutte contre l'incendie mis en place.

Les utilisateurs désignés (Olivier MOREAU et Françoise CLEMENT) suivront la formation adéquate.

## **2.5. Contrat de travail**

Le contrat de travail de Madame Fabienne SIMON sera officialisé comme prévu du 01/09/2023 au 31/08/2024.

## **3. Travaux, projets**

### **3.1. Multi-services**

A l'unanimité, les membres du conseil municipal valident l'acquisition des parcelles AA91 et AA92 sur la place du village (propriété de M. et Mme GAY) destinées à l'installation d'un multi-services.

### **3.2. Voirie**

Pour les travaux sur le Chemin de Grand Forge, après réunion de la commission voirie, puis analyse des propositions, c'est l'entreprise EUROVIA qui est retenue à l'unanimité pour un montant HT de 36 886,90€.

### **3.3. Déconstruction des granges SAMIN et RICAU**

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SITERRE ; Dans un 1<sup>er</sup> temps le terrain sera enherbé.

Des devis seront demandés pour la reprise des dessus de murs.

Il y a du bois à récupérer : avis sur Panneapocket et à l'épicerie

## **4. Finances**

### **4.1. Assainissement**

Comme prévu au budget, le budget de la commune a versé 4 000,00€ au budget assainissement

Les taxes de raccordement SCI GRIB 26 et RIVIERE ont été facturées.

### **4.2. Eglise**

Les subventions DETR et CD42 ont été versées.

En attente : la subvention AURA (volet Patrimoine Remarquable)

La souscription GASPARD sera ensuite sollicitée.

Des travaux à prévoir de financer suite à des infiltrations dans le clocher : étanchéité + réfection intérieure du clocher

A prévoir également : blocs de sécurité et sonorisation (devis en attente)

### **4.3. Restauration scolaire et garderie**

A partir de la rentrée 2023, la réservation et le paiement de la garderie et des repas ne se fera plus avec le système des tickets mais à partir de la plateforme E-neos. La facturation sera ensuite adressée directement aux familles.

Pour rappel : prix de revient d'un repas : environ 7€

Repas facturé à la commune par la CCVAI : 4,60€

Repas facturé par la commune à la famille : 3,80€

Les tarifs de la restauration scolaire sont inchangés en septembre 2023.

Les tarifs de la garderie seront modifiés : 1€ chaque matin, 2€ chaque soir.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité ces tarifs.

### **4.4. Subvention pour la fête des classes**

A l'unanimité, les membres du conseil municipal votent une subvention de 150€ pour la fête des classes.

## **5. Comptes-rendus de réunions**

Monsieur Sigismond ROZANSKI présente le rapport annuel sur le service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

## **6. Questions diverses**

### **6.1. Programmation de visites en vue des sénatoriales**

Mardi 8 août à 14h : Madame Cécile CUCKIERMAN

Mardi 5 septembre à 14h : Monsieur Michel LUCAS

A 15h : Monsieur Jean-Claude TISSOT

### **6.2. Taillage des banquettes**

La taille des « banquettes » a été réalisée par l'entreprise MARCON. Monsieur Louis AYNES a observé un travail de moins bonne qualité que l'an dernier. Cela sera signifié à l'entreprise.